

# APPEL A PROJETS 2025

Fondation Française pour la Recherche sur l'Épilepsie

**Montant total attribué en 2025**  
**290 000€**

- **Soigner les épilepsies** **60 000€**
- **Comprendre les épilepsies** **60 000€**
- **Épilepsie et société** **60 000€**
- **Bourse Valérie Chamaillard** **50 000€**
- **Syndrome Fires/Norse** **60 000€**

60 000€

# APPEL A PROJETS 2025 SOIGNER LES ÉPILEPSIES

La FFRE financera, avec le soutien de la Fondation Rosborg\*, un projet de recherche visant à :

- Soigner les épilepsies ou
- En améliorer la prévention, le diagnostic ou la prise en charge ou
- Favoriser le développement d'approches thérapeutiques innovantes.

Ce financement d'un montant maximum de 60 000 euros par projet pourra couvrir des frais de personnel, de fonctionnement ou d'équipement.

\* Fondation Vera Nijs & Jens Erik Rosborg, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg

## Dossier de candidature

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais (sauf le résumé grand public), assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde\*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clés
- Un résumé grand public\*\* du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un cofinancement et précisant la répartition des frais
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire prévoyant la réception et le versement des fonds au projet, ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée avant septembre 2025.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans

\* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

\*\* Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

## Informations complémentaires

- La durée du projet devra être d'1 an avec un démarrage à la signature de la convention.
- Cofinancement possible.
- Les lauréats devront justifier de la faisabilité du projet et de son démarrage rapide.
- Les éventuels frais de gestion sont inclus dans les 60 000€ versés par la FFRE. Versement en 2 fois, 80% à la signature de la convention, et 20% à la réception du rapport final.
- Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.
- Les lauréats de l'appel à projets 2024 ne peuvent pas candidater cette année et les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE doivent avoir remis leur rapport scientifique et financier s'ils souhaitent postuler cette année.
- En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets en juillet 2025.

## Date limite de réception des dossiers

**21 avril 2025 au soir**

**Par email : [aoffre@fondation-epilepsie.fr](mailto:aoffre@fondation-epilepsie.fr)**

### ATTENTION !

**Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE. L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email. Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.**

60 000€

# APPEL A PROJETS 2025 COMPRENDRE LES ÉPILEPSIES

La FFRE financera un projet de recherche visant à comprendre les épilepsies. Ce financement d'un montant maximum de 60 000 euros pourra couvrir des frais de personnel, de fonctionnement ou d'équipement.

## Dossier de candidature

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais (sauf le résumé grand public), assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde\*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clés
- Un résumé grand public\*\* du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un cofinancement et précisant la répartition des frais
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire prévoyant la réception et le versement des fonds au projet, ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée avant la fin de l'année 2025.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans

\* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

\*\* Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

## Informations complémentaires

- La durée du projet devra être de 1 à 3 ans avec un démarrage à la signature de la convention.
- Cofinancement possible.
- Les lauréats devront justifier de la faisabilité du projet et de son démarrage rapide.
- Les éventuels frais de gestion sont inclus dans les 60 000€ versés par la FFRE. Versement en 2 fois, 80% à la signature de la convention, et 20% à la réception du rapport final.
- Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.
- Les lauréats de l'appel à projets 2024 ne peuvent pas candidater cette année et les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE doivent avoir remis leur rapport scientifique et financier s'ils souhaitent postuler cette année.
- En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets en juillet 2025.

## Date limite de réception des dossiers

**21 avril 2025 au soir**

**Par email : [aoffre@fondation-epilepsie.fr](mailto:aoffre@fondation-epilepsie.fr)**

### ATTENTION !

**Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE. L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email.**

**Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.**

60 000€

# APPEL A PROJETS 2025 ÉPILEPSIE ET SOCIÉTÉ

La FFRE financera, avec le soutien de la Fondation Rosborg\*, un crédit de recherche visant à :

- Analyser les facteurs psychologiques, socio-économiques, démographiques et/ou cliniques qui influenceraient l'émergence ou l'évolution de l'épilepsie et des troubles qui peuvent lui être associés.
- Mieux évaluer et prendre en charge les conséquences de l'épilepsie sur la vie quotidienne, la scolarité ou l'insertion socio-professionnelle.

Ce financement d'un montant maximum de 60 000 euros par projet pourra couvrir des frais de personnel, de fonctionnement ou d'équipement.

\* Fondation Vera Nijs & Jens Erik Rosborg, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg

## Dossier de candidature

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais (sauf le résumé grand public), assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde\*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clés
- Un résumé grand public\*\* du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un cofinancement et précisant la répartition des frais
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire prévoyant la réception et le versement des fonds au projet, ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée avant septembre 2025.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans

\* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

\*\* Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

### Informations complémentaires

- La durée du projet devra être de 1 an avec un démarrage à la signature de la convention.
- Cofinancement possible.
- Les lauréats devront justifier de la faisabilité du projet et de son démarrage rapide.
- Les éventuels frais de gestion sont inclus dans les 60 000€ versés par la FFRE. Versement en 2 fois, 80% à la signature de la convention, et 20% à la réception du rapport final.
- Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.
- Les lauréats de l'appel à projets 2024 ne peuvent pas candidater cette année et les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE doivent avoir remis leur rapport scientifique et financier s'ils souhaitent postuler cette année.
- En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets en juillet 2025.

### Date limite de réception des dossiers

**21 avril 2025 au soir**

**Par email : [aoffre@fondation-epilepsie.fr](mailto:aoffre@fondation-epilepsie.fr)**

### ATTENTION !

**Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE. L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email. Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.**

50 000€

# APPEL A PROJETS 2025

## BOURSE VALERIE CHAMAILLARD

La FFRE attribuera une bourse, financée par la Fondation Valérie Chamailard, abritée par la Fondation de France. Cette bourse de 50 000 euros sera attribuée à une chercheuse ou un chercheur non statutaire niveau doctoral ou post-doctoral, pour un projet portant sur l'épilepsie de l'enfant et/ou de l'adolescent.

Le financement pourra couvrir un salaire ainsi que des frais de fonctionnement. Cette bourse n'est pas cumulable avec la bourse d'autres financeurs.

## Dossier de candidature

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais (sauf le résumé grand public), assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde\*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clés
- Un résumé grand public\*\* du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un co-financement et précisant la répartition des frais
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire prévoyant la réception et le versement des fonds au projet, ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée avant la fin de l'année 2025.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans

\* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

\*\* Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

### Informations complémentaires

- La durée du projet devra être de 1 à 3 ans avec un démarrage à la signature de la convention.
- Les lauréats devront justifier de la faisabilité du projet et de son démarrage rapide.
- Les éventuels frais de gestion sont inclus dans les 50 000€.
- Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.
- Les lauréats de l'appel à projets 2024 ne peuvent pas candidater cette année et les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE doivent avoir remis leur rapport scientifique et financier s'ils souhaitent postuler cette année.
- En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets en juillet 2025.

### Date limite de réception des dossiers

**21 avril 2025 au soir**

**Par email : [aoffre@fondation-epilepsie.fr](mailto:aoffre@fondation-epilepsie.fr)**

### ATTENTION !

**Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE. L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email.**

**Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.**

60 000€

# APPEL A PROJETS 2025 SYNDROMES FIRES/NORSE

La FFRE financera, avec le soutien de l'association Paratonnerre, un projet de recherche permettant de mieux diagnostiquer, comprendre ou traiter les syndromes de FIRES/NORSE.

Ce financement sera d'un montant maximum de 60 000 euros.

Cet appel à projets est ouvert à l'international.

## Dossier de candidature

Les dossiers de candidature, rédigés en anglais (sauf le résumé grand public), assemblés en un seul document au format PDF d'une taille inférieure à 4 Mo, devront comporter :

- Une page de garde\*
- Un résumé scientifique du projet (250 mots maximum)
- 5 mots clés
- Un résumé grand public\*\* du projet (en français) expliquant l'apport du projet sur le quotidien des patients et leurs aidants
- Le projet de recherche (10 pages maximum, en Arial 11)
- Le calendrier d'exécution du projet
- Le CV du porteur du projet et la composition de(s) l'équipe(s) (2 pages maximum, en Arial 11)
- Une annexe financière indiquant ou non un cofinancement et précisant la répartition des frais
- Une lettre d'engagement de l'organisme gestionnaire prévoyant la réception et le versement des fonds au projet, ainsi qu'un contact administratif, la convention de versement devant être signée avant la fin de l'année 2025.
- Une liste et contacts de 4 experts dans votre domaine, travaillant à l'étranger et avec qui vous n'avez pas publié depuis au moins 5 ans

\* La page de garde devra mentionner l'intitulé de l'appel à projets objet de cette candidature, le nom du porteur du projet, le nom et les coordonnées de l'unité de rattachement, l'adresse e-mail et le téléphone de contact, l'intitulé du projet en anglais et en français et le montant demandé.

\*\* Le résumé grand public du projet, d'une quinzaine de lignes, doit être rédigé en français de façon à répondre aux questions suivantes : En quoi consiste le projet pour lequel vous avez obtenu le financement de la FFRE ? Quels sont les impacts concrets du projet pour la vie quotidienne des patients et/ou la prise en charge de l'épilepsie et dans quel délai ?

### Informations complémentaires

- La durée du projet devra être de 1 à 3 ans avec un démarrage à la signature de la convention.
- Cofinancement possible.
- Les lauréats devront justifier de la faisabilité du projet et de son démarrage rapide.
- Les éventuels frais de gestion sont inclus dans les 60 000€ versés par la FFRE. Versement en 2 fois, 80% à la signature de la convention, et 20% à la réception du rapport final.
- Tout dossier incomplet ou soumis dans un autre format sera rejeté.
- Les lauréats de l'appel à projets 2024 ne peuvent pas candidater cette année et les lauréats des précédents appels à projets de la FFRE doivent avoir remis leur rapport scientifique et financier s'ils souhaitent postuler cette année.
- En plus des membres du Conseil Scientifique de la FFRE, le jury fera appel à plusieurs experts extérieurs, et la décision sera transmise aux porteurs de projets en juillet 2025.

### Date limite de réception des dossiers

**21 avril 2025 au soir**

**Par email : [aoffre@fondation-epilepsie.fr](mailto:aoffre@fondation-epilepsie.fr)**

### ATTENTION !

**Chaque porteur de projet ne peut candidater qu'à un seul appel à projets de la FFRE. L'accusé de réception de votre candidature vous sera transmis par email.**

**Si ce n'est pas le cas recontactez-nous.**